République Française *Département des Alpes de Haute Provence*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

EXTRAIT N° 86.17 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :
- En exercice : 93 **SEANCE DU 25 MARS 2017**
- Présents ou représentés : 82
- Votants : 81 – M. Bruno LAGIER, ancien président de la CCRVM n'a pas participé au vote du CA
- Suffrages exprimés : 81 (81 pour)
- Secrétaire de séance : M. Nicolas JAUBERT

Le vingt-cinq mars deux mille dix-sept, à neuf heures, le conseil de communauté dûment convoqué le dix-sept mars deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes d'Eyguians (Commune nouvelle de Garde-Colombe), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la CCSB.

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE de FORCALQUIER
11 AVR. 2017
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER
- Pour la commune de Bruis : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Châteaufort : M. Nicolas JAUBERT
- Pour la commune de Clamensane : M. René FERRENQ
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune de Garde-Colombe :
  - M. Edmond FRANCOU
  - M. Damien DURANCEAU représenté par M. Daniel NUSSAS à qui il a donné procuration
  - M. Daniel NUSSAS
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY représenté par sa suppléante, Mme Régine GONSOLIN
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MASSOT
- Pour la commune de La Piarre : M. Eric ODDOU
- Pour la commune de Laborel : M. Jean-Louis PASCAL
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
  - Mme Henriette MARTINEZ
  - M. Jean-Marc DUPRAT représenté par M. Jean-Yves SIGAUD à qui il a donné procuration
  - Mme Martine GARCIN
  - M. Laurent MAGADOUX
  - M. Gino VALERA
  - M. Robert GARCIN représenté par M. Gino VALERA à qui il a donné procuration
  - M. Michel JOANNET
  - M. Jean-Michel REYNIER
- Pour la commune de Lazer : Mme Patricia MORHET RICHAUD
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN représenté par M. Michel HERNANDEZ à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Séverine MARTIN
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Gérard MAGAUD à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET
- Pour la commune de Méreuil : Mme Odile REYNAUD
- Pour la commune de Mison :
  - M. Robert GAY
  - M. Didier CONSTANS

- Pour la commune de Monêtier Allemont : M. Frédéric ROBERT représenté par M. Juan MORENO à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune d'Orpierre : Mme Julie RAVEL
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane KUQI
- Pour la commune de Rosans : Mme Josy OLIVIER
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD représentée par son suppléant, M. Eric RANGER
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Louis REY
- Pour la commune de Saint Geniez : Mme Lucienne BARBERO
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
  - M. Bernard MATHIEU
  - Mme Marie-Christine SCHUMACHER
  - Mme Arlette CLAVEL MAYER
- Pour la commune de Sigottier : Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Daniel SPAGNOU
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER
  - M. Franck PERARD
  - Mme Christiane GHERBI
  - Mme Nicole PELOUX
  - M. Marcel BAGARD
  - M. Nicolas LAUGIER représenté par Mme Nicole PELOUX à qui il a donné procuration
  - M. Michel AILLAUD représenté par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui il a donné procuration
  - Mme Sylvia ODDOU représentée par Mme Christiane TOUCHE à qui elle a donné procuration
  - Mme Christiane TOUCHE
  - M. Christian GALLO représenté par M. Franck PERARD à qui il a donné procuration
  - Mme Françoise GARCIN
  - Mme Christine REYNIER représentée par Mme Christiane GHERBI à qui elle a donné procuration
  - M. Jean-Philippe MARTINOD représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
  - Mme Céline GARNIER représentée par M. Robert GAY à qui elle a donné procuration
  - M. Christophe LEONE
  - Mme Colette RODRIGUEZ : représentée par M. Didier CONSTANS à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON représenté par M. Nicolas JAUBERT à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Audrey GAUDIN
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Abel JOUVE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
  - M. Gérard NICOLAS
  - M. Albert MOULLET
  - Mme Isabelle BOITEUX représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marguerite CHEVALIER représentée par M. Edmond FRANCOU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard MEFFRE.

Absents non représentés :

- Pour la commune de Bayons : M. Patrick AURIAULT
- Pour la commune de Bellaffaire : Mme Marie-Claude NICOLAS-ARNAUD
- Pour la commune de Chanousse : M. Luc BLANCHARD

- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : M. Pierre-Yves BOCHATON
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Montmorin : Mme Evelyne AUBERT
- Pour la commune de Sainte Marie de Rosans : M. Jean-Louis CORREARD
- Pour la commune de Sisteron : M. Sylvain JAFFRE
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK

ORDRE DU JOUR : Compte administratif principal 2016 de la CC de Ribiers Val de Méouge

Le conseil communautaire délibérant sur le compte administratif principal de l'exercice 2016 de la communauté de communes de Ribiers Val de Méouge, dressé par son président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif principal, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	619 025,29 €	- €	619 025,29 €
Recettes	563 993,75 €	250 440,51 €	814 434,26 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	297 135,15 €	- €	297 135,15 €
Recettes	59 317,75 €	41 133,80 €	100 451,55 €

Récapitulatif / réalisations 2016 et reports 2015 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	619 025,29 €	814 434,26 €	195 408,97 €
Section d'investissement	297 135,15 €	100 451,55 €	-196 683,60 €
			-1 274,63 €

Restes à réaliser à reporter en 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section d'investissement	- €	- €	- €

Résultat cumulé : réalisations 2016 + reports 2015 + restes à réaliser pour 2017 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	619 025,29 €	814 434,26 €	195 408,97 €
Section d'investissement	297 135,15 €	100 451,55 €	-196 683,60 €
			-1 274,63 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5. Décide, compte-tenu des restes à réaliser constatés d'affecter 195.408,97 € au compte 1068 du budget général 2017 afin d'absorber le déficit d'investissement.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch